

Genève, le 28 août 2000

POUR LA SEANCE du 6 septembre 2000
---------------------------------------

**Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 1 440 000 francs, destiné à couvrir les frais de concours et d'études du groupe scolaire des Ouches ainsi que des équipements de quartier, sis rue Camille-Martin, sur les parcelles 1485 à 1492, 3405 et 3406, plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.**

---

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Pour faire face à une augmentation des effectifs scolaires dans ce secteur, la Ville de Genève avait envisagé l'installation d'un pavillon scolaire provisoire sur une partie des parcelles prévues pour le groupe scolaire définitif, comprises dans le périmètre chemin des Ouches, rue Camille-Martin, avenue Henri-Golay.

Suite aux différentes oppositions manifestées par les habitants du quartier des Ouches à l'égard de ce projet, et compte tenu du coût très élevé de la solution provisoire envisagée, le Conseil administratif a décidé de renoncer à l'installation d'un pavillon provisoire.

Une autre solution transitoire a ainsi été adoptée pour assurer la période intermédiaire jusqu'à la mise en service du bâtiment définitif. Il s'agit de la réfection de trois pavillons scolaires existants situés à proximité du cycle d'orientation de Cayla pour laquelle un crédit a récemment été voté par votre conseil. A cette occasion, le Conseil administratif a confirmé la nécessité d'édifier un groupe scolaire dans ce secteur à bref délai. Le lancement du concours d'architecture y relatif doit ainsi être accéléré.

## **Réponses aux pétitions :**

Pétition P-9 du 13 octobre 1999 de l'Association de la Vallée des Ouches pour l'élaboration d'un plan de site du quartier Ouches/Camille-Martin/Henri-Golay.

La commission des pétitions propose le classement de la pétition. Son rapport sera à l'ordre du jour d'une des prochaines séances du Conseil municipal.

Pétition P-20 du 18 avril 2000 de l'Association des parents d'élèves des écoles de Cayla et des Jardins du Rhône intitulée « L'école des Ouches demain ! ».

Dans sa séance du 23 mai 2000 votre conseil a décidé de suivre la proposition de la commission des travaux, à savoir accepter la pétition demandant que l'APE soit associée à tout le processus du concours d'architecture, accélérer le mouvement pour que le groupe scolaire soit terminé avant 2005, prendre des mesures de protection contre la circulation dans l'intervalle et renvoyer ladite pétition au Conseil administratif.

## **Exposé des motifs**

Ces dernières années, l'augmentation du nombre de logements construits dans le quartier a induit un accroissement des effectifs scolaires.

Selon les dernières prévisions, 200 enfants supplémentaires sont attendus dans ce secteur au cours des quatre prochaines années, alors que les écoles de l'Europe, de Cayla et des Jardins du Rhône sont d'ores et déjà saturées, puisqu'elles comptent plus de classes qu'elles n'ont de salles d'études prévues à cet effet.

Plus de 300 élèves résident aujourd'hui déjà à proximité de la future école des Ouches. Sa construction permettra ainsi, par rocades avec les écoles proches, de supprimer les classes provisoires existantes et de libérer la place pour les nouveaux élèves annoncés à court terme.

Le vote de ce crédit permettra la poursuite des études sans interruption, après le jugement du concours, avec les architectes lauréats, jusqu'à la présentation du crédit de construction.

## **Obligations légales**

L'équipement scolaire répond à l'obligation qu'a la commune de mettre à disposition de l'Etat les locaux nécessaires à l'enseignement infantin et primaire.

## **Programme du groupe scolaire :**

Le programme comprend tous les locaux prévus dans un groupe scolaire complet, tel qu'il est décrit dans le règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire cantonal (C 1 5.6), soit :

### Division élémentaire

- 8 salles d'étude
- 1 salle de jeux
- 1 bureau pour le maître principal

### Division moyenne

- 8 salles d'étude
- 1 salle de rythmique
- 1 atelier d'activités créatrices
- 1 dépôt
- 1 atelier d'activités créatrices sur textile
- 1 bureau pour le maître principal

### Salles spéciales

- 1 atelier du livre
- 4-5 salles GNT/ parascolaires

### Salle des maîtres et de services

- 1 salle des maîtres
- 1 local de documentation
- 1 infirmerie
- 1 local vestiaire / brossage des dents
- 1 bureau pour l'inspecteur
- 1 économat

### Activités sportives

- 1 salle de gymnastique
- 1 local engins
- 2 vestiaires
- 1 vestiaire pour enseignants
- 1 hall de dégagement

### Locaux du concierge

- 1 loge de concierge
- 1 local matériel de nettoyage
- 1 logement de fonction
- 1 local pour 6 conteneurs
- 1 cave

### Restauration scolaire

- 1 salle à manger
- 1 espace de rassemblement
- 1 office
- locaux sanitaires
- 1 économat
- 1 bureau
- 1 hall de dégagement

### Locaux techniques

- 1 local SI électrique
- 1 local SI eau
- 1 local SI chaufferie
- 1 local ventilation sanitaires
- 1 ascenseur + local technique

### Autres locaux

- dégagements: hall et vestiaires
- sanitaires à chaque niveau
- dépôt (stock de mobilier scolaire)
- locaux de sociétés

### Protection civile

- abri PC pour l'école

L'ensemble de ces locaux totalise une surface de 4500 m<sup>2</sup> brut environ.

### Aménagements extérieurs

- 1 préau couvert
- 1 préau ouvert
- 1 parc à bicyclettes

L'ensemble de ces équipements totalise une surface de 2650 m<sup>2</sup> environ.

### **Programme complémentaire :**

Le service des écoles et institutions pour la jeunesse souhaite de plus la construction d'une salle polyvalente intégrée au groupe scolaire d'une surface de 280 m<sup>2</sup> environ.

La délégation à la petite enfance demande un espace de vie enfantine (crèche et aménagements extérieurs) comprenant :

Espace bébés (0 à 12 mois)

- espace vestiaire
- 2 dortoirs
- local de change
- biberonnerie
- salle polyvalente,

Petits (12 à 24 mois)

- espace vestiaire
- 2 dortoirs
- local de change
- salle d'activités
- salle polyvalente,

Moyens (24 à 36 mois)

- espace vestiaire
- salle de sieste
- local de change
- salle d'activités
- salle polyvalente (bricolage)

Grands (36 à 48 mois)

- espace vestiaire
- salle de sieste polyvalente
- groupe sanitaires
- salle d'activités polyvalente
- salle de mouvements

Lieu d'accueil à temps partiel (20 enfants)

- vestiaire
- salle d'activités
- salle de lecture et jeux calmes
- salle polyvalente
- local de change

### Locaux polyvalents

- hall d'entrée commun
- locaux administratifs
- salle d'entretien et d'attente
- sanitaires à l'attention du public
- local poussettes
- vestiaire
- salle de réunions pour le personnel
- salle de repos du personnel
- local de réserves
- buanderie
- espace polyvalent
- salle de bricolage
- local de stockage de matériel, mobilier et jeux

Ces locaux totalisent une surface brute de 1150 m<sup>2</sup> environ.

### Aménagements extérieurs

- garage à poussettes
- espace clôturé réservé aux activités de la petite enfance:  
surface de jeux / point d'eau / pataugeoire

Ces équipements totalisent une surface de 800 m<sup>2</sup> environ.

Enfin le service des espaces verts et de l'environnement a besoin d'un centre de quartier comprenant :

- un dépôt pour du matériel d'horticulture et d'entretien du mobilier urbain
- un réfectoire avec coin cuisine
- installations sanitaires avec douches

L'ensemble de ces locaux totalise une surface brute de 200 m<sup>2</sup> environ.

### **Délais**

La mise à disposition du groupe scolaire est prévu pour la rentrée 2005.

### **Estimation sommaire du coût de l'opération :**

**F TTC**

- |  |            |
|--|------------|
| - Groupe scolaire complet avec aménagements extérieurs:  | 20 000 000 |
| - Programme complémentaire comprenant une salle polyvalente, un espace de vie enfantine avec aménagements extérieurs et un centre de quartier pour le SEVE | 5 300 000  |

### Coût du concours :

- Evaluation économique des projets	25 000
- Prix aux concurrents	165 000
- Rémunération du jury	35 000
- Frais	15 000
<b>Total :</b>	<b>240 000</b>

### Coût de l'étude :

L'étude inclut les prestations d'avant-projet et de projet, jusqu'au devis général, y compris l'autorisation de construire, selon la répartition suivante :

- Architectes :	
honoraires architecte	858 500
- Ingénieur civil	
honoraires ingénieur civil	154 500
- Ingénieurs spécialistes :	
honoraires ingénieur électricité	39 600
honoraires ingénieur chauffage-ventilation	38 200
honoraires ingénieur sanitaire	28 500
- Géomètre :	
honoraires géomètre	5 300
- Géotechnique :	
honoraires études géotechniques et sondages	25 000
- Débours :	
maquette, frais de reproduction, héliographie et photographie	20 000
- Gabarits	5 000
- Réserve :	
pour divers et imprévus	25 400
<b>Total:</b>	<b>1 200 000</b>

### Financement :

- Coût du concours	240 000
- Coût de l'étude	1 200 000
<b>Total du crédit demandé :</b>	<b>1 440 000</b>

### Régime foncier

Les 12 parcelles concernées (1485 à 1494, 3405 et 3406) totalisent une surface de 10120 m<sup>2</sup>. Elles sont situées sur le plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex et appartiennent toutes à la Ville de Genève.

## **Plan financier quadriennal (PFQ)**

Le 19<sup>ème</sup> plan financier quadriennal 2001-2004, dans la liste des projets liés à des obligations légales, sous points 30.40.06 ENG et 30.40.07 ENG, prévoit un montant de 1 000 000 de francs pour l'étude d'un groupe scolaire et un montant de 18 750 000 francs pour la construction d'un groupe scolaire. Il est à noter que le montant total de 19 750 000 francs ne comprenait pas le programme complémentaire. Le 20<sup>ème</sup> plan financier quadriennal sera adapté aux décisions de votre conseil.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

### **PROJET D'ARRETE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**arrête :**

**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 440 000 francs, destiné à couvrir les frais de concours et d'études du groupe scolaire des Ouches, sis rue Camille-Martin, sur les parcelles 1485 à 1492, 3405 et 3406, plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Sacconnex.

**Art. 2.** - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 440 000 francs.

**Art. 3.** - La dépense prévue à l'article premier, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

**Art. 4.** - Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non réalisation du projet, ils feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

Annexe: plan de situation au 1:2500<sup>ème</sup>

*CA/OuchesCompl.pro.doc/AV/sb/10.07.02*